



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2528

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Ecoles du monde pour le projet d'hydraulique villageoise dans la région de Mahajanga à Madagascar**

service : **Direction de l'eau**

**Rapporteur : Monsieur Ferraro**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

**Séance publique du 17 octobre 2011****Délibération n° 2011-2528**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Ecoles du monde pour le projet d'hydraulique villageoise dans la région de Mahajanga à Madagascar**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia Eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des Eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet du millénaire des Nations unies, en 2000, de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Ecoles du monde, association française de type loi de 1901, a été créée en 1997 dans le but de favoriser la scolarisation des enfants à Mahajanga au nord-ouest de Madagascar et dans sa région et, de manière plus générale, limiter l'exode rural vers les banlieues. Pour atteindre cet objectif, Ecoles du monde améliore les conditions de vie dans ses villages par :

- l'amélioration des infrastructures villageoises (école, santé, eau et assainissement),
- l'amélioration de l'économie et la création d'activités génératrices de revenus (agriculture, artisanat).

L'association travaille avec l'aide d'une dizaine de bénévoles en France et dispose, à Mahajanga, d'un bureau employant une cinquantaine de salariés, principalement des instituteurs et des sages femmes, mais aussi un coordinateur des travaux responsable eau et assainissement et 3 techniciens de terrain, sous la responsabilité d'une directrice française.

Depuis le début de l'action d'Ecoles du monde, 54 villages ont été ainsi équipés d'un total de 95 puits avec pompes (manuelle, solaire, éolienne), 69 blocs sanitaires ou blocs latrines, 11 lavoirs, 49 dalles lessive-lavoir et 25 réservoirs d'eau, tandis que 10 écoles publiques de Mahajanga ont été équipées d'un total de 20 blocs sanitaires.

Ces interventions ont été financées avec l'aide du Fonds eau, ainsi qu'avec l'aide du Syndicat des eaux d'Ile de France (SEDIF) et de l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN). Une évaluation menée par la Communauté urbaine en novembre 2010 a conduit à une réorientation de l'action d'Ecoles du monde pour assurer une meilleure intégration de la gestion globale de l'eau et de l'assainissement des villages de brousse dans une organisation bâtie autour du cadre institutionnel existant (villages, communes, région, ministère de l'eau) et pour assurer l'appropriation des ouvrages par les usagers grâce à des actions d'accompagnement en sensibilisation et formation.

Le programme 2011 est un programme charnière vers l'autonomie des acteurs locaux. Il consiste à :

- mettre en place en collaboration avec les autorités compétentes (Communes, direction de l'eau, région) une organisation de gestion en eau et assainissement institutionnellement intégrée,
- former des techniciens malgaches pour la mise en place d'un service de contrôle de la qualité de l'eau,
- mettre en place et suivre une approche "Assainissement total" piloté par la Communauté (ATPC) dans 10 villages,
- réaliser, en région Boény, 10 puits fermés et équipés de pompes manuelles pour au moins 1 500 personnes au total après sensibilisation et formation des comités eau,
- réaliser, pour le groupe scolaire d'Antonibe (région Sofia), un puits et 2 blocs sanitaires (filles, garçons) pour les 850 écoliers.

Le projet est évalué à un total de 127 760 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 54 100 €.

Lors de sa séance du 16 septembre 2011, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 30 000 €, Veolia Eau apportant 24 100 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

- a) - le projet d'hydraulique villageoise dans la Région de Mahajanga à Madagascar,
- b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 30 000 €, au titre de l'année 2011, à l'association Ecoles du monde dont le siège est situé 44, rue Chaptal à Levallois Perret (92300),
- c) - la convention de financement à passer entre la Communauté urbaine et l'association Ecoles du monde définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2011 - compte 674 200 - opération n° 2186.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.**